



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2025

Référence
01_2025

Objet de la délibération
Validation du règlement intérieur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Date de la convocation
08/01/2025

Date d'affichage
08/01/2025

Vote
MAJORITE
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 31/01/2025

Et

Publication ou notification du :
31/01/2025

L'an 2025 et le 30 Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à Mme MAURICE Valérie, M. CANARD Stéphane à M. JENNEPIN Patrick

Absents séance:

Absent(s) : MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric, PIART Steve, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : Validation du règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit s et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant la nécessité pour la commune de Sormonne de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel, précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la collectivité,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le règlement intérieur du personnel dont le texte est joint à la présente délibération,
- décide de communiquer ce règlement à tout agent employé à la commune,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Mairet pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/01/2025
Le Maire
François DENEUX